

ÉDITION SPÉCIALE  
COVID-19

## PRISME

Agriculture et Agroalimentaire, une affaire d'experts

9 AVRIL 2020

## SOMMAIRE



**OVINS** : Covid-19 et filière ovine française : quelles pistes d'action pour une situation particulièrement complexe ?

**VINS** : Le coronavirus paralyse la filière vins.

**ZONE EURO** : Des mesures pour faire face à la crise.

**START-UP** : Le gouvernement met en place des mesures d'accompagnement spécifiques pour les start-up.

**CRÉDIT AGRICOLE** : Le Groupe se mobilise pour accompagner ses clients et soutenir l'économie.

**LOOP** : Pendant la crise du Covid-19, pour aider les producteurs agricoles, le Crédit Agricole lance Loop.

## Ovins

## Covid-19 et filière ovine française : quelles pistes d'action pour une situation particulièrement complexe ?

Avec la pandémie du Covid-19, la filière ovine française traverse une crise potentiellement lourde de conséquences. Alors qu'arrivent les fêtes de Pâques, période clé pour la filière, l'interdiction de tout rassemblement a un effet brutal sur les ventes et sur les abattages d'agneaux français. Face à l'urgence de la situation, l'interprofession s'est mise très rapidement en ordre de marche pour lancer des actions de tout type visant à minimiser les dégâts attendus sur la filière et en assurer la pérennité.

## COMMENTAIRE

La production ovine française constitue sans conteste un élément essentiel au maintien d'un tissu économique et à l'entretien des paysages dans certains territoires de France peu favorisés. Elle est, de plus, résolument orientée haut de gamme. Dans l'offre française coexistent (i) de la viande d'agneaux français issus du troupeau allaitant, (ii) de la viande d'agneaux français coproduits du troupeau laitier et (iii) de la viande d'agneaux d'importation à bas prix. Ces importations représentent plus de la moitié de la consommation française ; elles proviennent du Royaume Uni, d'Espagne, de Nouvelle-Zélande...

La période d'avant Pâques est classiquement un moment très particulier et crucial pour l'ensemble de la filière ovine qui fait le plein de viande française, mais aussi étrangère, de manière à répondre au pic annuel de consommation (entre 35 et 50 % de la consommation annuelle). De fait, alors que les agneaux étaient prêts, que les abattoirs marchaient depuis un moment à plein, que les containers d'importation étaient arrivés et payés et que les frigos étaient déjà bien remplis, l'annonce du confinement par le Gouvernement fut un coup dur pour l'ensemble des acteurs de la filière.



Selon les estimations de la FNO (Fédération Nationale Ovine), pour les fêtes de Pâques 2020, la consommation totale de viande d'agneau sera en recul de 6 à 9 000 t par rapport aux 18 000 t consommées en 2019 (8 000 t d'agneau français et 10 000 t de viande d'importations).

Les questions qui se posent sont multiples : Que faire des stocks de viande d'agneau d'importation sans déstabiliser le marché ? Comment convaincre le consommateur de se tourner vers la viande d'agneau alors qu'il privilégie les produits de « première nécessité » ? Comment mettre en valeur l'agneau label dans des rayons de GMS ? Qui pour redécouper tous ces gigots devenus trop gros pour des consommateurs qui n'ont plus le droit de se rassembler ? À quel prix seront enlevés les agneaux français ? ...

Dans tous les cas, au niveau des exploitations françaises, il faut que les agneaux prêts à être emmenés soient rapidement abattus ; car attendre trop longtemps conduirait à produire des agneaux plus gras qui ne correspondent pas au marché. Et là aussi, la situation est parfois critique : les retards sont actuellement historiques et les prix payés au producteur à la baisse.

La première des priorités pour la filière est donc de promouvoir la consommation de viande ovine en GMS et faire que les agneaux commercialisés soient issus de la production française. Pour gérer la crise, les demandes et propositions de la filière sont multiples : campagnes de publicité par Interbev Ovins, demande d'activation du stockage privé pour congeler de la viande d'agneau française, demande d'un assouplissement des règles des marchés publics pour faciliter l'accès de la viande d'agneau congelée issue d'importations au marché de la restauration collective publique, demande d'un appui à l'export... et autres actions particulièrement louables de certains distributeurs en faveur de l'agneau français.

Au total, s'il est bien trop tôt pour mesurer l'efficacité de ces différentes démarches, notons tout de même la remarquable capacité d'action collective de l'ensemble des acteurs de la filière ovine, dans cette situation d'une complexité inédite.

## Vins

## Le coronavirus paralyse la filière vins.

Fermeture du marché chinois, des restaurants et des bars dans de nombreux pays confinés, arrêt des ventes dans les salons et caveaux, problématique de main-d'œuvre dans les entreprises et dans les vignes, difficultés de transport et d'approvisionnement... La pandémie de coronavirus touche de plein fouet un secteur viticole français déjà fragilisé par la mise en place de la taxe Trump aux USA, les incertitudes du Brexit au Royaume-Uni et la baisse des ventes en grande distribution.

## ▶ COMMENTAIRE

- I Fermeture du marché chinois.** La mise en confinement de 60 millions de chinois a directement impacté les exportations de vins français du fait des bouleversements importants dans l'acheminement des produits (ralentissement du transport maritime, arrêt de l'activité dans certains ports chinois, ...) mais aussi de l'arrêt des ventes en duty free dans les aéroports et de la baisse de la consommation, à une période clef du nouvel an chinois. Alors que ce marché semblait se redresser sur les premiers mois de la campagne 2019/2020, la chute des volumes exportés s'est donc avérée sévère avec une perte cumulée de 40 % sur décembre et janvier par rapport à la même période l'an dernier (source FranceAgrimer). Sixième marché export des vins français avec 473 M€ expédiés en 2019, cette crise ne fera sans aucun doute qu'aggraver la lente érosion, déjà constatée, de nos exportations françaises vers le monde chinois. En ce début d'avril, certains opérateurs signalent toutefois une légère reprise des commandes, même si le manque de containers ne permet pas encore d'acheminer la marchandise. L'activité sur d'autres pays, que ce soit en Europe ou aux USA, est également impactée par les mesures de confinement avec aucune visibilité sur la durée de la crise. Dans certains pays comme le Canada, la Suède ou l'Allemagne les ventes semblent toutefois encore bien résister. La plupart des négociants ont toutefois stoppé les commandes chez leurs clients et le peu de transactions réalisées se fait à des prix en nette baisse.
- I Effondrement des ventes en RHF, au caveau et chez les cavistes.** Dès la mi-mars, les mesures de confinement prises par le gouvernement français ont réduit à néant les ventes de vins en cafés, hôtels et restaurants, soit 30 % des débouchés de nos vins dans l'hexagone. La vente directe (10 % des ventes France) s'est également effondrée du fait de l'activité quasi nulle de la vente au caveau et de l'annulation de tous les salons de printemps pour les vigneron indépendants. Cela signifie un chiffre d'affaires quasi nul pour ces opérateurs, même si certains essaient de limiter la casse en expédiant eux-mêmes la marchandise à leurs clients historiques. Cette chute des ventes CHR, RHD et caveaux affecte également les coopératives. Chez les cavistes, qui ont obtenu l'autorisation de rester ouverts, l'activité est très faible et si beaucoup ont décidé de fermer, d'autres innovent en développant le « click and collect » qui permet au client de commander à distance et de retirer sa commande rapidement. Après deux semaines de fermetures, Nicolas a réouvert son réseau de magasins après avoir élaboré un plan de « distanciation sociale ».
- I Les ventes en GMS en profitent peu.** Avec la fermeture des restaurants et bars, on aurait pu espérer un boom des ventes en grande distribution et ventes en ligne. Pourtant, même si les apéros virtuels semblent se développer, l'alcool n'apparaît pas comme un produit de première nécessité et ne profite pas de la hausse générale des ventes de produits alimentaires. Selon les chiffres de Nielsen, les ventes d'alcool sont en recul de 16,1 % en valeur dans les rayons lors des 12 jours qui ont suivi la mise en place du confinement. Les ventes de vins tranquilles diminuent de 1,8 % alors que celles de champagnes (-52,5 %) et des autres effervescents (-28,8 %) s'effondrent. Seuls les rosés (+ 3,2 %) et la bière (+ 6,9 %) s'en sortent positivement. Les consommateurs achètent des produits à des positionnements prix plus bas.
- I Aux problématiques de débouchés, viennent s'ajouter les difficultés de main-d'œuvre.** Confrontées à une raréfaction du personnel que ce soit en cuverie ou sur les chaînes d'embouteillage et à une réduction de leurs ventes, les entreprises et coopératives viticoles fonctionnent au ralenti. Certaines ont purement et simplement décidé de fermer leurs sites notamment pour protéger leurs salariés. C'est le cas de la plupart des maisons de Champagne. Les travaux dans les vignes rencontrent également des difficultés de mises en œuvre et certains pépiniéristes sont amenés à arrêter les greffages en cours avec un impact à prévoir sur la disponibilité des plants en 2021. Enfin, commence à poindre des difficultés d'approvisionnement que ce soient en matières sèches, emballages, bouteilles, étiquettes ou en produits phyto. De nombreuses entreprises font également face à des difficultés logistiques et de transport, conduisant à des hausses de coût.
- I Pour les vigneron et entreprises du vin qui espéraient une reprise des ventes en 2020, les espoirs sont anéantis par cette crise sanitaire.** Des difficultés qui risquent d'être plus marquées pour les vignobles déjà en difficultés structurelles comme Bordeaux ou l'Alsace. Selon le Comité national des interprofessions des vins (Cniv), il faut s'attendre à une chute globale des ventes de l'ordre de 40 à 50 % pendant la période de confinement et plus encore pour les effervescents. Reste à savoir quand les ventes reprendront et comment se comporteront les consommateurs après ce choc sanitaire. La reprise des transactions se fera à des prix à la baisse pour écouler les stocks avant la prochaine vendange. Quoi qu'il en soit, le ralentissement des économies et la perte de PIB de nombreux pays impacteront durablement la consommation de vins au niveau mondial et ravivera la compétition entre les différents pays producteurs.



## Zone euro Des mesures pour faire face à la crise.

La crise est là : inédite, elle n'a pas la forme que l'on pouvait attendre. Choc exogène, elle affecte tous les pays de la même façon. Ce n'est pas le résultat d'une prise de risque qui aurait conduit un pays à cumuler des déséquilibres et provoquer la crise. L'Europe s'est armée pour lutter contre ce type de péril, avec le dispositif du Mécanisme européen de stabilité (MES) qui intervient en cas de perte d'accès au refinancement de marché en imposant un ajustement macroéconomique visant à corriger les déséquilibres existant en amont de ladite crise. Mais la crise actuelle n'est en rien due à la « mauvaise conduite » d'un État. Or, rien n'est prévu en termes de solidarité européenne tant que le budget commun de la zone euro, destiné à la stabilisation contra-cyclique, n'a pas vu le jour.

### ► COMMENTAIRE

#### Une même logique mais pas une même ampleur

■ C'est ainsi que prévaut la logique des réponses nationales. Les États se sont mobilisés en coordonnant leurs efforts par l'identification des politiques qui ont été les plus efficaces lors de la crise de 2008. Elles répondent principalement aux logiques suivantes :

- Des dépenses pour soutenir le secteur de la santé dans son effort pour endiguer l'épidémie.
- Un soutien aux revenus des ménages par la suspension des versements d'impôts et de cotisations, des redevances pour la fourniture de services essentiels (électricité, gaz), ainsi que des moratoires sur les prêts pour les ménages touchés par le chômage ou la réduction de l'activité.
- Le maintien des travailleurs dans l'emploi, afin d'en préserver les revenus et les compétences par des dispositifs de chômage partiel cofinancés par les États. La facilitation du travail à distance et les mesures de soutien pour accélérer leur adaptation au numérique. Les mesures en soutien du revenu des indépendants.
- Un soutien aux trésoreries des entreprises afin d'éviter que, comme en 2008 et 2012, des entreprises fondamentalement saines soient contraintes d'arrêter leur activité pour des problèmes de liquidité. La fourniture de garanties d'État vise à assurer le maintien du financement bancaire et à autoriser des moratoires lorsque cela est nécessaire. Le report des versements d'impôts et de cotisations vise aussi soulager la gestion des trésoreries.
- Des aides aux secteurs les plus affectés.

■ **L'effort total des mesures de dépense et des suspensions de recettes se monte à 2 % du PIB en moyenne dans l'Union européenne. Les garanties apportées par les États à 13 % du PIB.** Pourtant, si l'esprit des mesures est semblable, l'ampleur de l'effort fourni par les États est fonction non seulement de la gravité du choc, mais aussi de leur capacité à pouvoir faire endosser aux finances publiques un effort de dépense supplémentaire, dans un contexte de détérioration de la conjoncture qui conduit déjà automatiquement à une dégradation des soldes publics. L'ampleur des réponses n'est pas comparable d'un pays à l'autre. L'Allemagne et la France ont livré une première réponse d'une puissance de feu plus importante (respectivement 4,5 % et 1,9 % du PIB de mesures et 32,2 % et 12,4 % du PIB de garanties d'état). L'Italie et l'Espagne ont été bien plus prudentes au départ et ont augmenté l'effort seulement avec l'aggravation de la crise sanitaire et le durcissement du confinement (respectivement 1,1 % et 3,3 % du PIB de mesures et 7,3 % et 8 % du PIB de garanties). Cette prudence a été guidée par la volonté de ne pas alimenter davantage la discrimination déjà opérée par les marchés financiers à l'encontre des pays plus endettés.

#### Coordination n'est pas action commune

■ La première réponse des autorités européennes a visé la coordination et la limitation des entraves aux actions nationales, plus que la mobilisation de ressources propres. La Commission a d'abord activé la clause dérogatoire du Pacte de stabilité pour suspendre les règles budgétaires et a mis au point un encadrement temporaire afin de permettre aux États membres d'exploiter pleinement la flexibilité prévue par les règles en matière d'aides d'État aux entreprises. Les États peuvent donc aider les entreprises à court de liquidités ou ayant besoin d'un sauvetage urgent, et apporter des garanties publiques aux banques.

■ **Pour passer à l'étape suivante, celle d'un effort commun, la Commission européenne est mal outillée.** Le budget de l'UE est prédéterminé pour un mandat de sept ans et alloué à des dépenses spécifiques. La Commission a mobilisé des ressources communes dans le cadre de la *Coronavirus Response Investment Initiative*. Elle a réalloué des fonds inutilisés des politiques de cohésion en renonçant au remboursement de ces fonds. 37 Mds € sont mobilisés dans ce cadre dont seulement 8 Mds € de ressources propres et 29 de cofinancement national. Elle a aussi procédé à la réallocation de fonds structurels non encore utilisés pour 28 Mds €. Elle a enfin étendu le champ d'application du fonds de solidarité aux dépenses de santé pour 800 M€. Par ailleurs, 1 Md € de garanties UE au Fonds européen pour les investissements stratégiques permettra d'assurer 8 Mds € de soutien à la liquidité des PME et des délais de grâce sur prêts. Finalement, la réponse s'est révélée dérisoire et confirme la limite des rigidités du budget de l'UE.

■ **Les tensions exacerbées entre États du sud et du nord de la zone euro au cours des dernières réunions du Conseil européen ont poussé la Commission à faire monter son action en puissance** et à annoncer son nouveau programme de réassurance contre le chômage SURE, *Support to Mitigate Unemployment Risks in an Emergency following the Covid-19 outbreak*, un plan de 100 Mds € (0,7 % du PIB de l'UE) de prêts. Ce fonds temporaire est destiné à fournir des prêts à long terme à des taux favorables, pour soutenir les dépenses que les États engagent pour financer les dispositifs de chômage partiel. Le montant des prêts déboursé sur un an ne pourra pas excéder 10 % du total alloué au fonds, ce qui en réduit la portée en tant que mécanisme d'urgence. Le fonds sera alimenté par des ressources extérieures affectées et pas par des postes du budget de l'UE. C'est avec un effet de levier dû à la bonne notation de crédit de la Commission (AAA) qu'elle pourra lever ces fonds à de faibles coûts, en s'appuyant sur 25 Mds € (0,17 % du PIB de l'UE) de garanties fournies volontairement par les États membres. Les pays pourront donc bénéficier des conditions plus favorables d'endettement de la CE et ne pas être discriminés dans l'utilisation des prêts, grâce à la garantie commune.

.../...



## Zone euro

## Un débat pas encore mûr sur un instrument de stabilisation macroéconomique commune

■ L'action de la Commission n'est rien de plus qu'un pansement pour soigner les déchirures qui se sont manifestées entre les pays, lorsque d'autres options d'assistance financière ont été posées sur la table de discussion. Pour l'instant, les pays du Nord proposent l'option de mutualiser les coûts d'émission par l'utilisation du Mécanisme européen de stabilité (le fonds sauve-États) pour financer des dépenses liées à la crise sanitaire. Il s'agirait d'utiliser la moitié des fonds disponibles, soit environ 240 Mds € (2 % du PIB des États membres). L'écueil consiste à dépasser les clivages sur la conditionnalité attachée aux prêts. Pour les pays du Nord, il n'est pas question de modifier la conditionnalité existante qui prévoit un programme d'ajustement macroéconomique pour assurer le remboursement des fonds prêtés. Pour les autres, il faut au contraire l'adapter à la situation spécifique qui n'est pas due à une mauvaise conduite économique des États et il faut aussi augmenter la maturité des prêts pour prendre en compte une phase de reconstruction longue. Aussi, en théorie, pour éviter l'effet de stigmatisation, tous les États membres devraient avoir accès aux fonds. En pratique, seuls les pays se finançant à un taux positif sur dix ans (c'est-à-dire à un taux supérieur à celui auquel le MES se finance) auraient un intérêt à profiter du taux plus faible pratiqué par le MES par rapport au marché. L'effet de stigmatisation serait donc bien présent.

■ C'est pour éviter cet effet et pour se doter d'une force de frappe capable d'affronter les défis de la reconstruction d'après-crise que **les pays du Sud prônent la mutualisation non seulement des coûts d'émission mais aussi des dettes**, via les Eurobond ou Covidbonds. L'existence d'un actif sûr peut : permettre d'améliorer la protection des souverains nationaux contre une crise de confiance des marchés, ouvrir des marges de politique budgétaire pour financer des projets communs, permettre une meilleure diversification du risque dans les portefeuilles bancaires.



## La BCE en soutien illimité

■ Le débat n'étant pas encore mûr sur ces options, **c'est la BCE qui continue de garantir des conditions de financement stables aux États et au secteur privé** et de rassurer sur sa volonté à assumer le rôle de prêteur en dernier ressort.

■ Elle a étendu de 120 Mds € son programme de rachats d'actifs (publics et privés), élargi la gamme d'actifs éligibles dans le cadre du programme d'achat de titres d'entreprises pour y inclure les billets de trésorerie à court terme, et allégé les standards de collatéral bancaire pour les PME.

■ **Elle a annoncé un nouveau programme (Pandemic Emergency Purchase Programme) de 750 Mds € d'achats nets d'actifs du secteur privé et public.** Il s'agit d'une enveloppe temporaire jusqu'à fin 2021. Le programme se dote néanmoins d'un degré de flexibilité plus important en s'affranchissant des limites de 33 % par émetteur et par émission pour se laisser toute latitude pour maintenir des conditions normales de financement pour les pays qui en auraient le plus besoin. Pour gagner en flexibilité, elle élargit aussi l'univers des titres achetables à toutes les émissions de maturité allant de soixante-dix jours à trente ans. La BCE anticipe aussi une éventuelle décision des États sur des émissions communes : **en suspendant la limite de 50 % sur les émetteurs supranationaux, elle se laisse aussi la possibilité de prendre à son bilan une quantité importante d'émissions supranationales. Si une émission commune pour financer les dépenses exceptionnelles de cette crise voyait le jour, la BCE pourrait s'en porter acheteuse en grandes quantités.**

■ Elle fournit un soutien important au secteur bancaire par des opérations temporaires supplémentaires de refinancement à plus long terme (LTRO) menées à travers une procédure d'appel d'offres à taux fixe, égal au taux de dépôt. Ces opérations fourniront de la liquidité à des conditions favorables jusqu'aux TLTRO III, en juin 2020. Ensuite, pendant la période allant de juin 2020 à juin 2021, le taux d'intérêt appliqué aux TLTRO sera abaissé jusqu'à 25 points de base au-dessous du taux de refinancement et pour les contreparties qui maintiendront leur niveau d'octroi de crédits (le benchmark pour juger de la performance en termes de croissance du prêt étant baissée de 2,5 % à 0 %), le taux pouvant être jusqu'à 25 points de base inférieur au taux de dépôt. De plus, le montant total maximum que les contreparties pourront désormais emprunter lors des TLTRO III est porté de 30 % à 50 % de leur encours de prêts éligibles au 28 février 2019.

■ Des mesures d'allègement des exigences de solvabilité et liquidité sont aussi introduites par le superviseur pour ne pas entraver la capacité du secteur bancaire à continuer à assurer le financement de l'économie dans des conditions plus risquées. Elles s'associent à une plus grande flexibilité dans le traitement prudentiel des prêts garantis par des mesures de soutien public.

## Start-up

## Le gouvernement met en place des mesures d'accompagnement spécifiques pour les start-up.

L'écosystème français des start-up a connu une forte accélération ces dernières années. Cependant, leur modèle de développement, fondé sur des investissements conséquents et l'atteinte de la rentabilité seulement après plusieurs années d'activité ne les met pas à l'abri des conséquences de la crise du Covid-19. C'est dans ce contexte que le gouvernement a annoncé le 25 mars un plan d'urgence de soutien dédié aux start-up et doté de 4 Mds €.

## ▶ COMMENTAIRE

- Même s'il est encore tôt pour tirer les conséquences de l'épisode que nous traversons actuellement, l'impact semble rester globalement limité à ce jour pour l'Agtech en comparaison avec d'autres secteurs de l'innovation touchés de plein fouet. La situation de la Foodtech est beaucoup plus contrastée en fonction de l'activité des acteurs et de leur clientèle : les sociétés en lien avec la restauration sont celles qui risquent de souffrir le plus alors que les épiceries en ligne ou les jeunes pousses au cœur des enjeux logistiques semblent tirer leur épingle du jeu.
- Par ailleurs, les start-up sont par nature des sociétés agiles, sans outil industriel lourd et de fait, plus à même de s'adapter à l'épisode que nous vivons. Pour autant, leur modèle économique peut, notamment dans les premières années de leur existence, les rendre très perméables aux conséquences d'un retournement économique alors qu'elles ne disposent souvent d'autres ressources que les fonds qu'elles ont levés. Après des années de croissance, la priorité est dorénavant donnée à la gestion de leur trésorerie en attendant que le ciel s'éclaircisse.
- Dans ce contexte, les investisseurs, acteurs clés de l'écosystème, ne sont pas à l'arrêt mais se concentrent sur les participations de leur portefeuille et porterosent quant aux nouveaux investissements.

Les impacts futurs sur les levées de fonds sont maintenant certains, notamment s'agissant d'un recul des niveaux de valorisation.

- C'est donc pour sauvegarder un secteur qui représente un important gisement de croissance future que le gouvernement a annoncé le 25 mars un plan de soutien de 4 Mds € dédié aux start-up. Dans le détail, 80 M€ sont prévus pour financer des bridges entre deux levées de fonds (gérés par BPI France), environ 1,5 Mds € pour le remboursement accéléré par l'État des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020 (dont le crédit impôt recherche de l'année 2019), tandis que le versement accéléré des aides à l'innovation devrait représenter 250 M€. Enfin, 2 Mds € correspondant à des prêts de trésorerie garantis par l'État, un dispositif auquel déjà 3 500 start-up avaient fait appel pour 500 M€ le 2 avril selon Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique.
- En parallèle, les dispositifs d'accompagnement et d'accélération continuent à jouer leur rôle : le réseau des Villages by CA a par exemple mis sur pied un programme de webinaires quotidiens pour accompagner les entrepreneurs.



## Crédit Agricole Le Groupe se mobilise pour accompagner ses clients et soutenir l'économie.

### ► COMMENTAIRE

- Les Caisses régionales sont pleinement mobilisées pour accompagner leurs clients dans cette période difficile. Plus de 164 000 prêts\* d'agriculteurs, de professionnels et d'entreprises ont bénéficié des mesures de pause crédit mises en place rapidement par le Groupe. Les réseaux, les sites internet et les applications assurent à distance les services bancaires, d'assurance et de paiements essentiels à l'activité des clients.
- Les conseillers et chargés d'affaires se concentrent sur le traitement des situations individuelles de leurs clients sur rendez-vous, en priorité par téléphone. Notre réseau de distributeurs de billets assure l'accès aux espèces sur l'ensemble du territoire.
- <https://www.credit-agricole.fr/entreprise/informations/coronavirus-covid19.html>



\* au 31 mars 2020.

Pendant la crise du Covid-19, pour aider les producteurs agricoles, à accroître leurs débouchés, le Crédit Agricole lance Loop une marketplace dédiée dont l'ouverture au public est prévue le 14 avril prochain.

Loop

### ► COMMENTAIRE

loop-market.fr

Loop



- Conçue par La Fabrique by CA, Loop a pour objectif de mettre en relation directe des producteurs de fruits et légumes, crèmerie, viandes, poissons, épicerie, jus... avec des consommateurs. Les produits peuvent être livrés par le producteur ou récupérés sur l'exploitation ou en boutique, le tout dans le respect des règles du confinement.
- La plateforme prélève 3 % du prix pour les frais de paiement et de maintenance du site. L'objectif est de permettre, dans l'urgence actuelle résultant de la fermeture des restaurants, cantines et de la plupart des marchés, un meilleur écoulement des produits frais dans le respect de la réglementation.

## PRISME

L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire - 9 avril 2020

Directeur de la publication : Philippe CHAPUIS

Rédacteur en chef : Isabelle JOB-BAZILLE

Rédacteurs : Sophie Caron, Béatrice Eon de Chezelles, Florence Doucet, Paola Monperrus-Veroni, Axel Retali, Arnaud Rey.

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A., à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication. Réalisation : Atelier ART6 - Photos : 123rf - iStock.